

118 couvertures, les droits se montent à \$115; tandis que sous l'ancien tarif, ils n'étaient que de \$45. Sur tous les lainages, les toiles et les cotons à l'usage d'une famille, il y a une certaine augmentation; mais je ne sais pas, et je n'entreprendrais pas de calculer à combien cela va revenir pour chaque famille. Des personnes qui ont des revenus fixes ont fait ces calculs et m'ont dit que, dans leur cas, il en coûterait environ \$250 de plus par année. Pour la classe des ouvriers et des journaliers, j'ai lieu de croire que cette augmentation ne peut pas être de moins de \$30 ou \$50 par famille. Et c'est surtout cette classe que va atteindre la taxe, c'est sur elle surtout qu'elle va peser; cependant on vient nous dire que cela a été fait suivant les vues des honorables messieurs pour en faire bénéficier le petit nombre aux dépens de la masse. La distribution des richesses par le moyen de la législation est un mal auquel on ne saurait trop s'opposer. L'honorable ministre des finances a dit l'autre soir, en parlant de la perspective d'une législation plus saine aux États-Unis, qu'il avait quelque chose à offrir maintenant, que si ce tarif était mis en vigueur, il y avait moyen d'agir, en un mot, qu'il pouvait offrir un appât aux États-Unis. Cela me remet en mémoire une anecdote racontée par le président Lincoln. Comme tous les nouveaux gouvernants, il était très importuné par les chercheurs de places; et je crois que les honorables messieurs de la droite doivent savoir ce que c'est que de trouver en sortant de son bureau les chercheurs de places qui en assiègent la porte. Pendant sa présidence, monsieur Lincoln eut le malheur d'être pris de la petite vérole; alors il recommanda à son ami Celfax, d'aller chercher tous les solliciteurs d'emploi, puisqu'il avait maintenant quelque chose à leur donner. Lorsque ce tarif aura été en opération pendant quelque temps, l'honorable ministre des finances qui n'a maintenant rien à offrir à personne, aura alors quelque chose à donner, mais quelque chose qui sera, pour le peuple, pire que la petite vérole. Il sait bien d'ailleurs que sa protection est une théorie qui doit inévitablement amener beaucoup de misère; et l'histoire des autres pays est là pour lui faire voir qu'on n'en peut attendre rien autre chose. On a taxé tous les objets imaginables, et cela me

rappelle la remarque du doyen Swift à cette dame anglaise qui, en lui parlant de l'air d'Irlande, lui disait combien elle le trouvait agréable, sain et rafraîchissant: "Ayez l'obligeance, madame, lui répliqua le doyen, de ne pas parler de cela en Angleterre, je suis sûr qu'on nous taxerait notre air." L'honorable monsieur a étendu le bras pour tâcher d'atteindre tous les objets impossibles. Dans plusieurs cas, il s'est efforcé, tout en donnant la protection aux manufactures, d'ordonner le tarif de façon à taxer lourdement tous les articles qu'elles consomment comme matière première. Le fait est que tout en donnant la protection à quelques manufactures, dans certains cas, jusqu'à concurrence seulement de 5 ou 15 pour cent, il élève les prix de tout ce qu'elles produisent. Il est évident que si le forgeron et le charron doivent payer 12 pour cent de plus sur leur fer, il leur est impossible, de même qu'au fabricant d'instruments aratoires, de vendre leurs effets aux cultivateurs le même prix qu'auparavant; ainsi il va y avoir une augmentation inévitable dans l'échelle des prix, pour l'acheteur, et tout cela, au profit de certaines classes. La théorie sur laquelle les honorables messieurs s'appuient en grande partie revient à ceci: ils veulent le Canada pour les canadiens; ils veulent que le Canada produise tout ce qu'il consomme. Ils s'imaginent peut-être qu'un peuple s'appauvrit quand il va chez son voisin acheter à moitié prix de ce qu'il paye chez lui. Ils croient que c'est une calamité que d'importer en grandes quantités, comme nous importons des États-Unis, francs de droits; autrement pourquoi répéteraient-ils constamment leurs lamentations sur la grande quantité de marchandises qui entrent au Canada et viennent faire concurrence à nos propres produits? Nous savons et les honorables membres de l'autre côté de la Chambre savent tous qu'il est impossible de produire aucun effet sur le prix du grain en imposant un droit quelconque; je fais exception, toutefois, pour le blé d'inde. Quant à l'impôt sur le blé, mettez-le à 5 ou 15 centins; mettez-le même à 60 centins, vous n'influencerez aucunement les prix. C'est simplement une attrappe pour faire croire au cultivateur qu'il va profiter de cette taxe.

L'honorable chef du gouvernement me